

CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

DU 26 OCTOBRE AU 29 NOVEMBRE 2020



Ouverte par la délibération 2002- DAUC 83-1 ; du Conseil de Paris en date des 24 et 25 juin 2002, « secteur Paris Nord Est », conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme.

La Ville de Paris souhaite proposer une vision et un projet d'aménagement pour ce site afin de transformer un environnement dominé par les infrastructures routières en espace urbain de qualité pour l'ensemble des usager.e.s. Un diagnostic du site est en cours afin d'identifier les enjeux d'aménagement et les points d'amélioration.

Les riverain.e.s ainsi que l'ensemble de celles et ceux qui habitent, travaillent ou transitent par la porte de la Chapelle sont invité.e.s à participer à la finalisation du diagnostic et à exprimer leurs attentes pour ce site en pleine mutation.

Nous avons besoin de votre contribution !

INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !

- Découvrez le projet sur idee.paris.fr et sur paris.fr
- Contribuez sur idee.paris.fr
- Consultez les points d'information installés **rue de la Chapelle et impasse Marteau**
- Découvrez l'exposition en mairie du 18^e arrondissement, **1 place Jules Joffrin**, et déposez votre contribution dans l'urne

Afin de respecter les mesures sanitaires, le port du masque sera obligatoire pour les balades et la participation se fera uniquement sur inscription préalable jusqu'au 2 novembre 2020.

PARTICIPEZ AUX TEMPS D'ÉCHANGES !

- **2 balades urbaines** pour parcourir ensemble le site et réfléchir aux évolutions possibles le **samedi 7 novembre à 10h30** et le **mardi 17 novembre à 18h**.
Participation limitée à 10 personnes par groupe sur inscription en écrivant à concertation.chapelle@etat-desprit.fr
- **1 réunion publique** pour échanger sur les premiers éléments de diagnostic et proposer vos idées pour le futur de la porte le **mardi 10 novembre à 19h30** en visioconférence.
Les informations pratiques seront données sur mairie18.paris.fr et sur paris.fr



La porte de la Chapelle fait le lien entre Paris, la commune de Saint-Denis et le département de la Seine-Saint-Denis. Bénéficiant d'un accès direct à l'autoroute A1, et au boulevard périphérique, elle est un axe majeur d'entrée et de sortie dans Paris.

Arrivée du tramway T3b, réaménagement des espaces publics, finalisation prochaine du quartier Chapelle International, implantation d'ici à 2023 du Campus Condorcet... la transformation urbaine de la Porte de la Chapelle est en cours. Le site bénéficie d'une localisation privilégiée au cœur du Nord-Est Parisien et sera avec la construction de l'ARENA, l'un des sites parisiens des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.



Ne pas gêner sa voir-publique - Barof Etymologie - © Ville de Paris - Direction de l'urbanisme, Freepress - Octobre 2020

Vue aérienne de la porte de la Chapelle en 2017

LES PRINCIPAUX CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC

- Des itinéraires piétons étroits et peu sécurisés
- Des pistes cyclables discontinues et peu lisibles
 - Des espaces verts épars et pas toujours en bon état
 - Sous les bretelles routières, des espaces délaissés et non exploités

DEMAIN, UNE NOUVELLE PORTE DE LA CHAPELLE

Pour un espace public de qualité pour l'ensemble des usager.ère.s, trois priorités se dessinent :

- Améliorer la qualité des voies piétonnes et cyclables entre Paris et Saint-Denis
- Végétaliser plus et mieux la porte de la Chapelle
 - Réduire l'impact visuel et fonctionnel de l'échangeur